

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

**Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 18 août 2014, a adopté le règlement suivant :**

**14-025        Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal**

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 22 septembre 2014. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 26 septembre 2014

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon